

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**7 JUILLET 2025**  
**17H00**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 7 juillet 2025, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillères:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Maria Torres	Siège 4
Absent (e) s:	Conseillères:	Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeny	Siège 3

Aussi présent (s):   Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20250707-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 17h11.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 7 juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20250707-002

**3. Adjudication de contrat – travaux de réparation (passerelle de Westminster)**

ATTENDU la ville de Montréal-Ouest a lancé un appel d'offres public en vue de l'attribution d'un contrat pour de travaux de réparation sur le viaduc de Westminster;

ATTENDU six (6) documents d'appel d'offres ont été commandés par les entrepreneurs;

ATTENDU deux (2) offres ont été reçues;

ATTENDU la firme d'ingénierie Stantec a analysé les soumissions, évalué leur conformité et recommandé que le contrat soit attribué au soumissionnaire conforme le moins-disant;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de travaux de réparation du viaduc de Westminster soit attribué au soumissionnaire conforme le moins-disant, Construction ConCreate Itée, sur la base d'un d'un prix de 218 765,00 \$ (taxes en sus).
- 2) Que cette dépense soit imputée à l'excédent non affecté.

3) Que le Maire et le Greffier municipal soient autorisés à signer tout contrat et autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20250707-003

**4. Période de questions du public**

À 17H14, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

**5. Levée de la séance**

À 17h15, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20250707-004

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives-20250707*